

## TOUT SAVOIR SUR

# LA TÉLÉTRANSMISSION

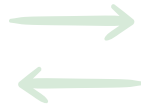


### À quoi ça sert ?

La télétransmission est un échange d'informations par flux électronique entre la Sécurité Sociale et COGÉVIE.



Sécurité Sociale



COGÉVIE



Rapidité des remboursements



Simplicité des échanges



Transparence et suivi des remboursements

### Comment l'activer ?

En adressant votre attestation de droits et celle de vos bénéficiaires à COGÉVIE.



### Et après ?



La Sécurité Sociale a un délai de réponse de quelques jours.



Pour suivre l'avancement : rendez-vous sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr).

### La télétransmission est effective ✓

La Sécurité Sociale nous adressera les demandes de remboursements de soins directement.

### La télétransmission n'est pas effective ✗

#### Chevauchement de contrat

Votre précédent organisme de complémentaire santé est toujours connecté.

Que faire ?

Si vous êtes au régime général, choisir COGÉVIE sur votre espace [ameli.fr](https://www.ameli.fr).

OU

Dans les autres cas, contactez votre précédent organisme complémentaire afin de demander l'annulation de la télétransmission.

#### Bénéficiaire inconnu à la caisse d'assurance maladie

Des informations sont erronées ou manquantes pour vous ou l'un de vos bénéficiaires.

Que faire ?

Déposez, sur votre espace personnel COGÉVIE, votre dernière attestation de droits.

L'attestation de droits peut être téléchargée sur le site de votre régime obligatoire ([Ameli.fr](https://www.ameli.fr), MGEN, MSA, ...)



**Bien Plus**

qu'un gestionnaire Santé et Prévoyance